

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18360 - 71ÈME ANNÉE

Le respect et la représentation de La Réunion dans la COI

Question de survie



La menace qui pèse aujourd'hui sur la canne à sucre s'étendra à tous les secteurs si La Réunion est maintenue à l'écart des négociations de l'Accord de partenariat économique définitif. (photo Toniox)

Lors de sa conférence de presse mercredi, le Parti communiste réunionnais avait donné un coup de projecteur sur l'absence de représentation de La Réunion dans la COI. Un accord de libre-échange se prépare entre l'Union européenne et les États d'Afrique orientale. Ce sont les voisins de La Réunion et leurs marchandises et services pourront venir concurrencer sans taxe les productions de notre île, si les intérêts de La Réunion ne sont pas défendus. Ce n'est pas avec la France réduite au rang d'observatrice que La Réunion pourra être entendue. Il est donc urgent de corriger le tir, sous peine de voir le nombre de travailleurs privés d'emploi dépasser celui des actifs à La Réunion.

L'INSEE vient de dévoiler le contenu d'une étude sur l'évolution du nombre d'emplois dans le secteur marchand lors du troisième trimestre 2015. Il apparaît qu'au cours de ces trois mois, le nombre de personnes employées dans le privé a augmenté de 1,8 %, et de 3,6 % au cours des 12 mois précédents. Elles montrent un dynamisme dans ce domaine plus grand qu'en France. À 10.000 kilomètres de La Réunion, les créations d'emploi dans le secteur marchand stagnent depuis 6 ans. Il est à noter qu'au cours de cette période, les aides de l'État aux entreprises ont augmenté à La Réunion, avec la mise en place du crédit d'impôt compétitivité emploi.

Les données de cette enquête de l'INSEE sont à rapprocher de la courbe du chômage. Entre septembre 2014 et septembre 2015, le nombre de Réunionnais totalement privés de travail pendant un an a augmenté de 1,3 %. Quant au nombre total de demandeur d'emplois, il avait alors connu une hausse de 3,3 % sur la même période.

Cela signifie que malgré une croissance de 3,6 % du nombre d'emplois dans le secteur privé, cela reste insuffisant pour compenser l'augmentation de la population active.

Dans le secteur public et parapublic, l'État dépense plus de 200 millions d'euros par an pour soutenir les embauches d'emplois aidés. Tous ces efforts n'arrivent pas à faire reculer le chômage.

Accord de partenariat économique à l'horizon

Ces données décrivent une économie très fragile. La croissance de la population active va encore durer de nombreuses années. La Réunion se stabilisera autour d'un million d'habitants aux alentours de 2030. D'ici là, le nombre de Réunionnais en âge de travailler continuera à croître. C'est pourquoi la négociation d'un accord de partenariat économique entre les pays voisins et l'Union européenne peut brutalement aggraver la situation. Ce type d'accord se conforme aux directives de l'OMC. L'Organisation mondiale du commerce préconise en effet une ouverture des marchés à l'essentiel du commerce, ce qui correspond à

au moins 90 % des marchandises. Ce volume peut être asymétrique. Pour prendre un raccourci, cela signifie qu'un pays peut très bien ouvrir son marché à 100 % et son partenaire à 80 %. La moyenne arrive alors à 90 %.

Dans la discussion entre l'Union européenne et les pays voisins, les 28 États de l'UE sont prêts à ouvrir à la concurrence 100 % de leurs produits. Nos voisins ont la possibilité de placer des produits qu'ils jugent sensible en dehors de l'accord. Cela ne remet pas en cause le fait que les échanges portent sur « l'essentiel du commerce ». Pour les pays européens, la confrontation avec les économies de l'Est de l'Afrique et de ses coûts de production défiant toute concurrence peut apparaître lointaine. Mais pour La Réunion, elle est immédiate, et concerne quasiment tout ce qui est produit dans notre île, marchandises et services.

La concurrence est déjà là

En effet, La Réunion, comme ses voisins, se situe dans une zone de climat tropical. Ce qui pousse dans notre île pousse également à Maurice, Madagascar ou aux Comores. C'est pourquoi l'agriculture est menacée. Car les îles de notre région ont un coût de production moins élevé, du fait notamment de la non-application de lois sociales qui ont cours à La Réunion. Le SMIC y est beaucoup plus faible. Aujourd'hui, des taxes douanières et l'octroi de mer renchérissent ces produits. C'est ce qui permet à l'économie réunionnaise de soutenir encore la comparaison. Mais d'ores et déjà, des agriculteurs ont du mal à vendre leur production à La Réunion. C'est déjà arrivé à la Plaine des Cafres. Un maraîcher a dû arracher ses choux et les jeter. Il n'arrivait pas à les vendre à cause de l'importation à La Réunion de produits identiques mais moins chers malgré le transport, les taxes douanières et l'octroi de mer : des choux d'Afrique du Sud.

Quand l'accord de partenariat économique entrera en vigueur, il n'y aura plus de taxes pour les importations venant des pays d'Afrique orientale et des îles voisines.

Lors de sa conférence de presse jeudi, le PCR avait souligné un effet de

cet accord. Un acteur économique réunionnais pourra délocaliser la production dans un pays voisin et vendre à La Réunion au même prix ou en le baissant légèrement. Il est assuré d'augmenter considérablement ses profits, mais cela augmentera le chômage à La Réunion. C'est pourquoi le Parti communiste réunionnais demande que les Réunionnais puissent pouvoir défendre leurs intérêts dans les discussions préalables à la signature de l'accord de partenariat économique définitif. L'application mécanique de cet APE ouvre en effet la voie à la ruine de l'économie et des emplois à La Réunion.

Urgence de corriger le tir

La dernière enquête de l'INSEE montre que le dynamisme de l'économie réunionnaise reste insuffisant pour réduire le chômage. Il suffit alors d'un grain de sable dans la mécanique pour que le chômage déjà trop élevé augmente encore plus rapidement. L'accord de partenariat économique annonce donc une accélération de la crise, ce qui rendra très difficile le maintien de ce qui reste de cohésion dans la société réunionnaise. Il est donc primordial que La Réunion puisse être respectée et représentée dans les accords de voisinage. Malheureusement, le 31e Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien montre que du côté de Paris, il n'y a pas la volonté de corriger le tir. Ce n'est pas avec une France simple observatrice dans les négociations que les intérêts de La Réunion seront défendus.

M.M.

Édito

La priorité à la NRL pénalise toute La Réunion

A chaque forte pluie, c'est le même problème. Depuis mercredi, d'importantes précipitations s'abattent sur La Réunion. Elles provoquent une série d'éboulis, de radiers submergés. La route du littoral est basculé. Ces soucis de circulation s'aggravent à chaque fois, car le nombre de voitures ne cesse d'augmenter.

C'est la conséquence logique d'une politique. Depuis l'arrivée de Didier Robert à la présidence de la Région Réunion, un projet est mis en avant : la route en mer dite nouvelle route du littoral ou NRL. Manifestement, les autres routes ne bénéficient pas de la même priorité. La Région Réunion a la responsabilité des routes nationales, construction et entretien. Jusqu'en 2010, cette collectivité a réussi à mener à bien de nombreux projets dans ce domaine. C'est notamment la mise en 4 voies de Petite-Ile à Saint-Benoît en passant par Saint-Denis. On ose imaginer en effet quelle aurait été la situation de La Réunion si la route des Tamarins n'avait pas été construite par Paul Vergès. Obligés de passer par les bas, les automobilistes auraient perdu des heures dans les embouteillages à Saint-Leu, Saint-Gilles les Bains et Saint-Paul. Et n'oublions qu'en cas de forte pluie, il arrivait que l'ancienne route nationale 1 soit coupée entre La Saline les Bains et Saint-Gilles les Bains pour cause d'inondation.

Malheureusement, Didier Robert n'a pas suivi l'exemple de ses prédécesseurs. Depuis son arrivée à la direction de la Région Réunion, aucun projet structurant routier n'a été lancé. Celui de

la NRL ne répond pas à cette définition, car elle n'est que le déplacement d'une route déjà existante. Mais pendant ce temps, le nombre de voitures continue d'augmenter au rythme moyen de 20.000 nouvelles immatriculations par an. Ce sont donc 100.000 voitures supplémentaires qui sont venues encombrer un réseau de routes nationales qui n'a pas évolué. Et cela ne va pas s'arranger, car tous les projets initiés par la mandature de Paul Vergès restent dans les cartons. Aucune nouvelle de la route de moyenne altitude amorcée par la construction de la route des Tamarins et du pont de l'Entre-Deux, la Croix du Sud censée désenclaver Le Tampon, La Rivière et Saint-Pierre est au point mort. Quant à la Rocade Sud du Tampon, Didier Robert a fait arrêter le chantier. Les coupures toujours plus fréquentes de la route de Cilaos rappellent l'urgence d'engager des fonds pour sécuriser cet axe vital pour une commune enclavée, peuplée par plusieurs milliers d'habitants et qui accueille des centaines de milliers de touristes par an.

Le choix de donner la priorité à la NRL pénalise tous les Réunionnais. Il est temps de mettre fin à ce gaspillage pour libérer les énergies nécessaires à la résorption des embouteillages. Car La Réunion est une île tropicale, et les fortes pluies font partie du climat.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Conférence de presse des élus de Sainte-Suzanne et de Sainte-Marie, conseillers communautaires de la CINOR

Remise en cause de la gouvernance partagée : conseil communautaire de la CINOR reporté faute de quorum

Prévu hier, le Conseil communautaire de la CINOR a été reporté au 4 mars prochain faute de quorum. C'est un véritable coup de semonce que vient de vivre cette Institution qui, depuis près de 20 ans, préside à la dynamisation du projet de territoire des communes de Saint Denis, Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne. Pour la première fois, le conseil communautaire n'a pas pu se tenir. Les élus de Sainte-Suzanne et de Sainte-Marie ont voulu ainsi marquer leur « tristesse » et leur mécontentement devant la remise en cause de la gouvernance partagée par le président actuel.

La gouvernance partagée est un principe fort gravé dans le marbre des fondations de la CINOR depuis 1997 qui fonctionnait très bien.

En conférence de presse, Jean-Louis Lagourgue et Maurice Gironcel rappellent que, « depuis 1997, date de la création de la CINOR avec Michel Tamaya, le maire PS de Saint Denis qui avait établi que la majorité ne pouvait revenir qu'à Saint Denis, le pilier de la gouvernance partagée, avec des présidences respectives de chacune des communes membres de 2 ans, a été adopté. Pendant toutes ces années, aucun nuage n'est venu troubler cette volonté et tous les dossiers ont été votés, souvent à l'unanimité. Les dossiers qui posaient problème étaient tout simplement retirés pour être rediscutés ou amendés.

Il y a quelques jours, nous avons rencontré le président Maillot et lui avons fait part de notre grand étonnement de ne pas voir inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire de juillet la délibération relative à la passation de pouvoir, comme chaque président s'y engage depuis 20 ans.

Il nous a alors demandé quelques jours de réflexion pour revenir vers nous. Il vient de nous laisser entendre son désir de garder la présidence jusqu'à 2020. »

« Non-respect de la parole donnée »

Les conséquences ne se sont pas fait attendre : les 22 élus de Sainte-Suzanne (9) et de Sainte-Marie (13) ont boycotté les séances du jeudi 25 février.

Le bureau communautaire, prévu à 15h30 le jour du jeudi 25 février, a

été annulé, faute de quorum. Le conseil communautaire de 17h30 a été annulé et reporté pour la même raison.

« En faisant cela, nous ne souhaitons pas bloquer la CINOR. Nous savons très bien que des dossiers très importants pour notre territoire sont en attente. Mais nous ne céderons pas », expliquent les maires de Sainte-Suzanne et Sainte-Marie.

« En politique, le respect de la Parole donnée est sacré », rappelle Maurice Gironcel. « Nous dénonçons l'intervention impromptue et inappropriée d'un collaborateur de cabinet dans la presse, fût-ce-t-il au cabinet. Le président craint pour la bonne marche de son projet de territoire. Est-ce à dire que les Maires de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne ne sont pas aptes à porter ces projets ? Son attitude est irrespectueuse des populations concernées, même celle de Saint Denis.

Nous faisons appel au sens de la responsabilité du Maire de Saint Denis pour que la raison l'emporte, que les esprits s'apaisent. Il en va de l'intérêt de toute la population de la CINOR. Ce territoire, nous l'avons façonné ensemble. Pour des problèmes d'égo, on veut se maintenir à la tête de cette communauté d'agglomération au mépris des engagements passés et de la Parole donnée.

Nos élus communautaires sont soulagés. Nous ne plierons pas sur la gouvernance partagée ».

Quelles motivations du président ?

Selon Gérard Maillot, les communes de Sainte-Suzanne et de Sainte-Marie profitent trop des fonds commu-

nautaires pour financer des projets qui dépendent plus des compétences communales. Veut-il repartir d'Aquanor (28 millions d'euros), de la Cité des Arts (23 millions d'euros), de la Nouvelle Entrée Ouest (40 millions d'euros), tous situés à Saint-Denis dont le coût d'investissement a été pratiquement totalement à la charge de la CINOR, sans parler des subventions, très généreuses, d'équilibre ?

S'il veut mettre en opposition des stations d'épuration (Grand Prado et Trois Frères), le Cimetière Intercommunal de Bois Rouge, le Stade en Eaux Vives, il s'agit d'équipements qui profitent à tous et non d'édifices communaux propres. De plus, ces projets ont été fortement soutenus par l'Europe, la Région et l'Etat.

À l'évidence, Saint Denis a su tirer ses marrons du feu plus que les 2 autres communes membres.

Il dit que la gouvernance partagée n'est pas légale. Est-ce à dire que les Préfets qui se sont succédés durant ces 20 ans, les divers contrôles de légalité se sont tous trompés ?

Le conseil communautaire de la CINOR compte 56 membres. Pour qu'il y ait quorum, 29 élus doivent être physiquement présents. Aujourd'hui, 26 élus étaient présents. Ceux de Sainte-Suzanne et de Sainte-Marie, soit 22 personnes étaient au Village Bienvenue. Les conséquences d'un tel blocage, s'il devait perdurer, entraîneraient l'intervention du Préfet, notamment si le vote du Budget était menacé.

« Ce n'est pas notre souhait », selon Maurice Gironcel et Jean-Louis Lagourgue. Le président entendra-t-il cet appel à la raison et au respect de la Parole donnée ?

Billet philosophique

Kosa i lé la démokrasi ?

Une élue réunionnaise, la maire de La Possession, vient de mettre en avant dans certains médias un concept très peu connu concernant la gouvernance de nos sociétés. Il s'agit de l'holocratie, « un nouveau mode de gouvernance » que Vanessa Miranville veut « mettre en place à La Possession dès 2016 ». Qu'en est-il de ce système de gestion, qu'elle qualifie de « sans managers » ? Et quel lien a-t-il avec la démocratie ?



Bernard Stiegler, un philosophe pour « la démocratie participative ».

Des philosophes du monde entier et de tous les siècles ont prôné la démocratie comme moyen idéal de gérer nos collectivités, nos pays voire la planète afin de faire respecter au mieux les droits humains et améliorer sans cesse notre «vivre ensemble». Le mot «démocratie», on le sait, vient de deux mots grecs : «demos», le peuple ; et «kratos», le pouvoir ; il signifie donc : «le pouvoir au peuple».

Et que signifie l'holocratie ? C'est un concept très compliqué à propos duquel nous avons appris sur le site <https://www.colibris-lemouvement.org/agir/guide-tnt/> qu'« il provient des mots grecs «holos» désignant «une entité qui est à la fois un tout et une partie d'un tout» et de «kratos» signifiant «pouvoir». Il s'agit donc de donner le pouvoir de gouvernance à l'organisation elle-même plutôt qu'aux egos de ses membres. En effet, l'holocratie est un système de gouvernance qui s'appuie sur des principes innovants et opérationnels pour permettre de faire émerger l'essence, la capacité d'innovation et le potentiel collectif de l'organisation en la libérant des peurs et des ambitions individuelles ».

« Piloter les yeux grands ouverts »

Sur cette base, faut-il opposer la démocratie et l'holocratie ? Sur le même site, on apprend que « le fondateur de l'approche holocratique, Brian Robertson, compare la pratique de l'holocratie à celle du vélo. Les organisations sont souvent pilotées à la manière d'un cycliste qui dirigerait son vélo les yeux bandés. L'holocratie signifie piloter les yeux grands ouverts. Cela peut paraître étrange, voire effrayant aux premiers abords, mais en fait c'est bien plus sûr et bien plus souple pour être capable d'anticiper puis gérer les événements inattendus ».

Mé kosa i lé la démokrasi ? C'est donner à toute la population le pouvoir de prendre d'une façon ou d'une autre — en tout cas « les yeux grands ouverts » — toutes les décisions qui concernent sa vie quotidienne et son avenir. Mais ce droit humain fondamental est-il respecté à La Réunion pour le peuple réunionnais et quels sont les pouvoirs de décision de nos compatriotes pour construire eux-mêmes, librement et de façon responsable, le développement durable de leur

pays ?

Une « démocratie participative »

On sait parfaitement que ce n'est pas le cas et que c'est la réforme institutionnelle fondamentale à mettre en œuvre pour changer notre société afin de la rendre équitable, harmonieuse, solidaire et fraternelle (voir à ce sujet les propositions du Parti Communiste Réunionnais dans son projet «Pour une nouvelle politique à La Réunion»). Et cela passe par une « démocratie participative », comme le préconisent les philosophes français Marc Crépon et Bernard Stiegler dans un essai publié aux éditions Mille et une nuits en 2007, où ils posent la question : « Chacun ne sent-il pas que, faute d'une nouvelle participation des humains à la construction de leur avenir dans toutes ses dimensions — et comme une nouvelle civilisation —, le monde court à sa perte ? ».

C'est également ce qu'ont souhaité une trentaine de militants de la société civile réunionnaise ayant participé ce mardi à la conférence de l'Association Initiatives Dionysiennes (AID) avec le Dr Bruno Bourgeon sur les graves menaces du projet de traité transatlantique entre les États-Unis et l'Union Européenne. D'où « la nécessaire mobilisation citoyenne » pour la démocratie organisée ce jeudi par AID avec le mouvement ATTAC sous le mot d'ordre : « Allô le PS ? Pas d'ISDS » (voir l'article «cafeco 214» sur le site www.aid97400.re). Qu'en pense l'élue possessionnaise qui est soi-disant pour « une gouvernance écologique avec l'holocratie » mais qui en même temps est favorable à des incinérateurs dans le pays au détriment des Réunionnais... ?

Roger Orlu

Oté

Dézakor d'fon, sa i mank pa rant nout parti é sak la kite ali

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nvé, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité mi koné pa si ou la foine romark in n'afèr. M'a dira ou épi ou va oir si moin la poin rézon : sa la pa in sogré pou pèrsonne, mé ou la romarké, out parti la bien afayi dopi in sèrtin koup de tan é dopi ké li la afayi na plizyèr parti l'après partaz son rolik... Sa lé vré pou la droit mé sa lé pa vré pou sak i sort koup la kord avèk zot konm lo PLR épi d'ot ankor. Dizon i fé l'èr ké zot la ont an avoir pans konm bann kominis pandan lontan. Mèm ké zot lé ankor plis a droit ké la droit ! Sa lé bien vré pou Iguète é pou anshové ala k'èl i fé piouk-piouk avèk Virapoullé. Konm k'i diré son péshé orizinèl la fine pasé. Donk z'ot z'idé sa lé arienk an sirfas sa alor, la pa di tou an profondèr. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la réponn aèl :

Mon vyé matant mi rapèl aou si ou i ansouvien pi ké kan Iguète la baré, é bin, in zournalis la fé in romark Paul Vergès : la di ali, akoz zot i fash vi ké zot nana lo mèm z'idé d'fon. Paul Vergès la réponn : nana bien in dézakor d'fon rant lo PLR é lo parti kominis-in dézakor de fon. Lo zournalis la koup lo mikro é bann z'oditèr la pa gingn l'okazion antann Paul dsi lo dézakor. Arien, mé in zour kan va komans fé la list bann késtyon bann partan é nou-mèm nou lé pa dakor ébin moin lé sir la lis sar pli gran ké désèrtin i pans. Ni pé di dé-troi z'afèr sinplomàn : zot i pans dsi la rout litoral PLR é PCR lé dakor ? Pa ditou. Dsi lo vré dévlopman nout l'ékonomi, dsi l'agrikiltir, lo dévlopman la konésans , dsi lo tourism, zot i kroi inn é l'ot lé dakor ? Ké néni. Arzout èk sa bann z'inégalité sosyal épi nout l'idantité rényonèz. Ankor in pti poin : l'intégrasyon ? Pou lo PCR, kolonyalis la sort par la port la rotourn par la fènète é pou bann PLR-sirtou pou la shèf - sé sa k'i fo. Dézakor dsi lo fon na poin, mi koné pa kosa i fo azot. Tok ! Pran sa pou ou.

Justin

« **Bon marshé i kout shèr !** » - In kozman po la rout

Koméla nana in bonpé z'afèr lé bon marshé dann komèrs é konm lo moun, souvan dé foi, na poin lo pourkoi konm k'i fo, l'èr-la i préfèr ashté lé shoz bon marshé : kisoï pou lo manzé, kisoï pou lo linz, kisoï mèm pou zoutiy. L'èr-la, konm di lo kont zot i kroi zot la fé in bon afèr. Pétète, i pé z'ète vré, ma pa toultan. Pou koué ? Parslo vandèr, sansa lo fabrikan i débrouy azot konm de koi linz bon marshé sé mové kalité, zoutiy bon marshé i tienbo pa la rout, an pliské sa la nouritir bon marshé lé la plipar d'tan in mové nouritir pou la santé. Astèr zot i konpran mon proverb pars kan ou i kroi ou la fré in bon n'afèr sa i amenn aou dann la dépans ou la pa prévi. Kosa zot i anpans ? Pou moins é la vérité pou vréman.